

LA FORMATION sur mesure



Licence professionnelle - LP1070A Guide-conférencier

(Code Rome G1201)

Publics visés

Cette formation s'adresse aux porteurs d'un projet professionnel en lien avec la valorisation touristique et culturelle et aux guides touristiques ou médiateurs culturels souhaitant consolider leur formation et obtenir la carte professionnelle de guide-conférencier.

Prérequis et conditions d'accès

La licence est ouverte aux :

- titulaires d'un diplôme national de niveau bac+2 (BTS tourisme ou communication, diplôme de niveau bac+2 en langues, littérature, histoire de l'art, histoire, etc.) ;
- personnes justifiant d'un niveau de formation bac+2 reconnu par la validation des études supérieures en rapport avec le diplôme (VES) ;

La sélection des candidatures limitées à 29 par promotion se fait sur dossier (adossé à un entretien téléphonique si nécessaire). L'évaluation de la candidature de la part du jury porte sur :

- l'adéquation des compétences et des connaissances du candidat avec les prérequis nécessaires ;
- l'adéquation et la capacité argumentative du projet professionnel du candidat avec les objectifs de la licence ;
- la connaissance d'une langue étrangère autre que le français (niveau minimal requis équivalant au B2 du cadre européen commun de référence pour les langues).

À Paris, le dossier de candidature pourra être déposé com- plètement et accompagné des pièces justificatives sur demarches-simplifiees.fr jusqu'au mercredi 30 avril 2025 à 23h59.

Le métier de guide-conférencier

Le guide-conférencier rend accessible aux visiteurs français et étrangers les différents types de patrimoines (natu-rels, historiques, culturels, artistiques, scientifiques). Par le biais de ses connaissances spécifiques et sa maîtrise des techniques de communication, il sait les présenter et les mettre en valeur. En France, seul le guide-conférencier détenteur de la carte professionnelle est autorisé à conduire des visites commentées dans l'ensemble des lieux à accès réglementé, tels les musées et monuments historiques. Le guide-conférencier exerce son activité le plus souvent en qualité de travailleur indépendant (quel que soit son sta-tut) et travaille par le biais de vacations ou contrats auprès de nombreuses structures (agences réceptives, tour-opé-rateurs, offices de tourisme, syndicats d'initiative).

Depuis le décret de 2011 et les arrêtés de 2011, 2012 et 2016, le contexte économique a profondément évolué, avec l'apparition, notamment, de plateformes numériques de commercialisation de visites guidées, et une volonté de la part des pouvoirs publics d'ouvrir le métier à des profils entrepreneuriaux.

Compétences professionnelles et connaissances visées

La licence professionnelle Guide-conférencier a pour finalité de former à 4 compétences principales que chaque élève diplômé devra être capable de mettre en œuvre au terme du programme de formation :

- **production d'une prestation de tourisme culturel** : être capable d'analyser le marché et la concurrence concernant les activités de guidage et de médiation des patrimoines sur le territoire et de créer un ou plusieurs produits de visite touristique (méthodologie, travail de scénario, identification des arrêts, etc.) en mettant en valeur et en promouvant les patrimoines ;
- **définition et mise en œuvre d'une stratégie de commercialisation pour développer son marché** : réaliser son projet professionnel en choisissant le statut juridique le plus pertinent, développer une stratégie marketing et vendre ses prestations ;
- **définition d'une stratégie de communication** : mettre en valeur l'offre de prestations, communiquer par l'ensemble des canaux d'information (média, partenaires, blog, réseaux sociaux), bâtir un discours et l'exprimer aux publics, en français et dans au moins une autre langue étrangère (niveau C1), régionale ou des signes ;
- **animation d'une visite guidée** : accueillir, accompagner et guider les visiteurs nationaux et internationaux lors de la réalisation des activités tout en s'adaptant aux profils des publics (enfants, personnes âgées, etc.)

Tarifs

- Package : 4 600 € (sous réserve de validation)
- Tiers-payeur : 6 900 € (sous réserve de validation)

Date limite de dépôt des candidatures

- Mercredi 30 avril 2025 à 23h59

Perspectives professionnelles

- **Guide-conférencier**
- **Médiateur culturel**
- **Animateur des patrimoines ou du territoire**

Modalités et temporalité de la formation

- Les cours se déroulent de fin septembre 2025 à juin 2026.
- 35h par semaine, du lundi au vendredi, une semaine sur deux
- Enseignement en présentiel
- Contrôle continu, examen final et réalisation d'un projet tuteuré et d'un mémoire professionnel
- La formation se valide en un an.

Projet tuteuré, stage et mémoires

La composante projet de la licence est au cœur de cette formation. L'objectif est de pouvoir outiller les personnes en formation afin qu'elles puissent :

- mettre en œuvre une méthodologie de recherche documentaire pour valoriser et transmettre des contenus culturels ;
- identifier des publics cibles, adapter et mettre à jour les contenus d'un projet culturel ;
- utiliser les outils numériques de référence ;
- caractériser et valoriser son identité, ses compétences, sa ou ses spécialités et son projet professionnel ;
- situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives ;
- répondre à des responsabilités vis-à-vis d'un projet professionnel, travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie.

L'obtention de la licence est conditionnée par la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme de :

- un stage de 12 semaines (420 h) ;
- une expérience professionnelle en cours d'année de formation (420 h minimum) ;
- une expérience professionnelle passée de 3 ans minimum.

La mise en place d'une étude (via le projet tuteuré) ainsi que l'écriture d'un mémoire professionnel représentent un investissement personnel important de la part des auditrices et auditeurs. Dans ce contexte, chacun est accompagné tout au long de ce cheminement par un tuteur de stage issu du monde professionnel et/ou académique.

Validation du diplôme

La validation de la licence professionnelle est prononcée par un jury au vu de l'évaluation de chacune des unités d'enseignement et de 2 mémoires rédigés à l'issue de la formation qui fait font chacun d'une soutenance orale. La validation s'effectue à partir des éléments suivants, lesquels permettront la délivrance du diplôme : moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement ; moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 au mémoire professionnel et au projet tuteuré.

Lieu, dates et horaires de la formation

- Début des cours en formation continue : fin septembre 2025
- Modalité de déroulement des cours : présentiel au Cnam de Paris
- Un voyage d'étude de plus ou moins 3 jours est organisé fin mars 2026

Dossier de candidature

L'admission en licence se fait sur dossier. Celui-ci doit comporter les éléments suivants :

- scan du plus haut diplôme obtenu permettant la candidature (pour les diplômés étrangers hors UE, présentation d'un ENIC-NARIC) ;
- preuve d'un niveau de langue vivante autre que le français, minimum B2, ou d'une pièce justificative listée dans la colonne « optionnel » ;
- scan d'une pièce d'identité officielle ;
- scan d'une photo d'identité ;
- curriculum vitae ;
- lettre de motivation dans laquelle le candidat peut apporter des informations complémentaires par rapport à son parcours, expliciter les motivations de ce choix de formation et indiquer précisément son projet professionnel.

Votre dossier de candidature pourra être déposé sur demarches-simplifiees.fr jusqu'au mercredi 30 avril 2025 à 23h59 (lien disponible sur le site et la plaquette à partir du 1^{er} avril 2025).

La décision prise par la commission pédagogique relative à votre candidature vous sera annoncée courant mai 2025 par mail. Le candidat reçu sera enfin orienté vers le service concerné afin de donner suite au processus d'inscription.

Optionnel

La validation automatique de l'USEC1J par jurisprudence (cf. page 3) pourra être accordée sur présentation d'un scan de l'un des justificatifs suivants :

- pièce d'identité portant la mention de la nationalité au titre de laquelle la langue maternelle souhaite être validée ;
- diplôme de niveau bac+3 obtenu à l'étranger dans une autre langue ;
- diplôme en langue de niveau bac+3 obtenu dans un établissement d'enseignement supérieur de l'UE ;
- attestation LSF niveau C1 ;
- notification d'admission au CAPES en anglais ou dans une autre langue vivante.



Programme de la licence professionnelle Guide-conférencier			
Code UE	Intitulé de l'UE	Crédits	Heures
USEC65	Tourisme en transition : connaissance du secteur et gestion de l'activité professionnelle	6	64,5
USEC20	Méthodologie et techniques de la médiation orale des patrimoines	10	87,5
USEC21	Arts, sciences et patrimoines	12	122,5
USEC22	Démarche d'interprétation appliquée au territoire et à l'objet culturel	6	59,5
USEC1J	Langue étrangère, régionale ou langue des signes (niveau C1) (*)	6	59,5
Expérience et projet			
UAEC08	Expérience professionnelle	8	10,5
UAEC09	Projet tuteuré	12	3,5
TOTAL		60	407,5

(*) Dans le cadre de la VES par jurisprudence, la validation automatique de l'USEC1J sera possible pour l'auditeur souhaitant faire reconnaître la maîtrise d'une langue étrangère, régionale ou langue des signes (niveau C1). Ce dispositif concerne les auditeurs voulant faire valoir la maîtrise :

- de leur langue maternelle (autre que le français) ;
- d'une langue étrangère sur la base d'études supérieures (quel que soit le domaine) effectuées à l'étranger dans cette langue ;
- d'une langue étrangère sur la base de leur diplôme de langue (minimum bac+3) obtenu dans un établissement supérieur de l'Union européenne.

Aussi, les auditeurs titulaires d'un CAPES en anglais ou dans une autre langue vivante étrangère.

La formation nécessite une forte implication, tant dans l'acquisition des connaissances théoriques que dans la réalisation des devoirs (présentations, mémoire)

Depuis décembre 2021, le Cnam est certifié Qualiopi pour l'ensemble des entités de formation de l'établissement public, et pour les quatre types d'actions couvertes par cette certification :

le cnam



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPETENCES
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



Aider les auditeurs en situation de handicap :
handi.cnam.fr

territoires.cnam.fr

Contact

licences.tourisme@lecnam.net

Un accueil du public est possible uniquement sur rendez-vous.